



---

**TITRE :** Planification annuelle du Conseil

**Numéro :** PG – 2g

**CATÉGORIE :** Processus de gouvernance

**En vigueur :** 8 décembre 2009

**SURVEILLANCE :** décembre

**Dernière révision :** 8 décembre 2015

**Révisée le :** 9 décembre 2016

---

Pour accomplir ses tâches avec un modèle de gouvernance conforme aux politiques du conseil d'administration, le conseil suit un calendrier annuel qui inclut:

1. la révision annuelle des Fins; et
2. l'amélioration continue du conseil par l'entremise de sessions de formation, de données de qualités et de délibérations enrichies.

Par conséquent :

1. Les ordres du jour pour les réunions du conseil respectent le calendrier annuel de planification du conseil. Ce calendrier annuel se termine le 31 décembre afin de permettre l'établissement d'un budget d'opération qui prend en considération les Fins les plus récentes.
2. Au début de l'année, le conseil établit son calendrier pour la prochaine année.
  - 2.1. Les consultations avec des groupes choisis parmi les membres ou toute autre méthode pour recueillir la rétroaction de la communauté sont déterminées durant le premier quart et sont mises en application durant le reste de l'année.
  - 2.2. La formation en gouvernance et l'éducation se rapportant aux Fins (par exemple : les présentations de démographes, de groupes communautaires, du personnel) sont déterminées durant le premier quart, et sont mises en application durant le reste de l'année.
  - 2.3. Le calendrier prévoit la révision annuelle des politiques selon l'échéancier prévu à l'annexe A de la présente politique.
3. Au courant de l'année, le conseil se penche sur les items pour consentement à l'ordre du jour sans délai.
4. La surveillance de la part de la direction générale figure à l'ordre du jour d'une réunion si les indicateurs à évaluer d'une politique sont à discuter ou si le conseil désire modifier son calendrier de surveillance ou si les rapports de surveillance font état d'un manquement à une politique.
5. La rémunération de la direction générale est revue à la date anniversaire de l'embauche, suite à un examen des rapports de surveillance soumis au courant de la dernière année et d'une évaluation annuelle.

---

Présidence

**ANNEXE A**  
**ÉCHÉANCIER DE RÉVISION DES POLITIQUES**

POLITIQUE	TITRE	PRODUIT	RÉVISION
PG – 1	Engagement à la gouvernance	Évaluation annuelle du conseil	novembre
PG – 2a	Style de gouvernance		mai
PG – 2b	Description de tâches du c.a.		septembre
PG – 2c	Code de conduite des administrateurs		octobre
PG – 2d	Rôle de la présidence		mars
PG – 2e	Rôle du secrétaire		avril
PG – 2f	Principes régissant les comités		juin
PG – 2g	Planification annuelle du conseil		décembre
PG – 2h	Investissement dans la gouvernance		janvier
PG – 2i	Dissolution		septembre
PG-2j	Conflit d'intérêts		novembre
PG-2k	Succession à la direction		janvier
RCDG - 1	Relation globale conseil-DG		septembre
RCDG - 2a	Unicité de contrôle		septembre
RCDG - 2b	Redevabilité de la DG		février
RCDG – 2c	Délégation de la DG		octobre
RCDG – 2d	Surveillance du rendement de la DG		novembre
RCDG – 2e	Rémunération et avantages sociaux de la DG		janvier
RCDG – 2f	Description de tâche de la DG		décembre
LE – 1	Contrainte exécutive globale		juin
LE – 2a	Droits des clients		mai

LE – 2b	Gestion du personnel		janvier
LE- 2c	Rémunération et avantages sociaux		janvier
LE – 2d	Planification financière		juin
LE – 2e	Situation financière		mars, septembre, décembre
LE – 2f	Protection des valeurs actives		novembre
LE - 2g	Communication et appui au conseil		février
LE – 2h	Services en français		novembre
LE – 2i	Succession à la direction		octobre
LE - 2j	Conformité aux lois		mai
F – 1	Fin globale		juin
F - 2a	Orientations stratégiques		mars
F – 2b	Prévention des maladies		septembre
F – 2c	Promotion de la santé		janvier